



# Compte rendu de jury

Concours

Professeur d'enseignement  
artistique

Spécialité : « Musique »

Discipline : « Violoncelle »

Session 2023

Pôle

Concours

Examens

MAJ le 19/08/2024

## SOMMAIRE

I - Présentation générale de l'opération .....	3
II - Données statistiques générales .....	4
A. Chiffres clés.....	4
B. Profil des candidats et des lauréats.....	5
III - Phase d'admissibilité du concours interne.....	7
A. Libellé des épreuves .....	7
B. Epreuve d'étude de dossier.....	7
C. Résultats d'admissibilité du concours interne.....	7
IV - Phase d'admission du concours externe et du concours interne .....	8
A. Libellés des épreuves.....	8
B. Epreuves d'admission .....	8
C. Résultats d'admission.....	10
V - Bilan.....	11

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

## **I - Présentation générale de l'opération**

---

Le CDG31 a organisé en 2023 le concours d'accès au grade de professeur d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « violoncelle ».

### **- Conditions d'accès**

#### **Concours externe**

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat ou aux candidats possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié.

#### **Concours interne**

Le concours interne est ouvert aux assistants d'enseignement artistique (y compris assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2ème et 1ère classe) justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de 3 années au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

### **- Organisation**

Ce concours est organisé dans le cadre d'un calendrier national commun à tous les centres de gestion.

### **- Zone de conventionnement**

Le concours a été organisé dans le cadre d'une planification nationale et de la programmation établie par la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

### **- Jury**

Le jury se compose de 15 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

#### Collège des élus :

- 2 Conseillères municipales, dont la Présidente,
- 1 Maire-Adjoint.

#### Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP A,
- 1 Professeur d'Enseignement Artistique,
- 1 Directrice du conservatoire de musique et de danse d'une commune.

#### Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Représentant du CNFPT, Directeur d'un Conservatoire à Rayonnement Régional,
- 1 Représentant du ministère de la Culture,
- 1 Professeur d'Enseignement Artistique.

### **- Sujets et notes de cadrage**

Les notes de cadrage des épreuves conçues par la cellule pédagogique nationale sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

- **Déroulement de l'opération**

Inscriptions	Retrait des dossiers du 27 septembre 2022 au 2 novembre 2022 Date limite de dépôt des dossiers le 10 novembre 2022
Epreuves d'admissibilité du concours interne	13, 14 et 15 février 2023 à Labège
Jury d'admissibilité	21 avril 2023
Epreuves d'admission du concours externe	13, 14, 17, 19, 20 et 21 avril 2023 à Labège
Epreuves d'admission du concours interne	3, 4, 5 et 6 octobre 2023 au Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse
Jury d'admission	6 octobre 2023
Liste d'aptitude	15 novembre 2023

## II - Données statistiques générales

### A. Chiffres clés

Concours		Externe	Interne
Nombre de postes ouverts		24	6
Nombre de dossiers reçus		44	42
Nombre de candidats admis à concourir		34	33
Epreuves d'admissibilité sur dossier	Nombre	-	33
	Pourcentage	-	100 %
Seuil d'admissibilité sur 20		-	13
Nombre de candidats admissibles		-	16
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	32	15
	Pourcentage	94,1 %	93,75 %
Seuil d'admission sur 20		13,5	13,81
Nombre de candidats admis		21	6
Taux de réussite (admis/présents 1 <sup>ère</sup> épreuve)		65,63 %	18,2 %

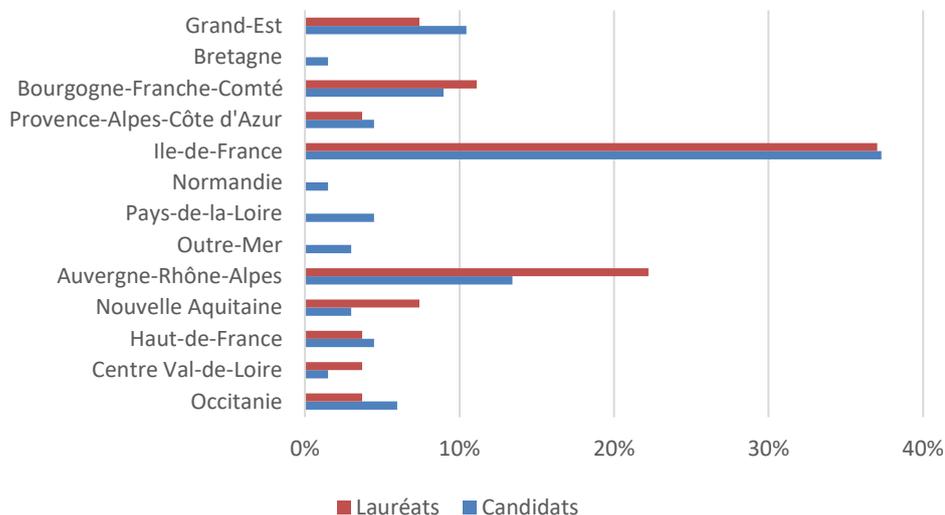
Toutes les inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31.  
Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

## B. Profil des candidats et des lauréats

### - Age et sexe

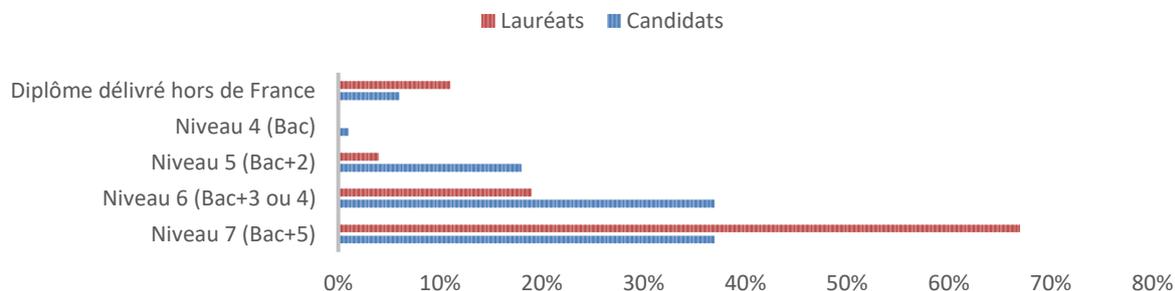
Les femmes représentent 60 % des candidats et 52 % des lauréats. La moyenne d'âge des candidats est de 43 ans alors qu'elle est de 39,7 ans pour les lauréats.

### - Origine géographique



13 régions étaient représentées lors des inscriptions. Les lauréats proviennent de 9 régions. Les 2 principales régions représentées sont L'Ile de France et Auvergne-Rhône-Alpes.

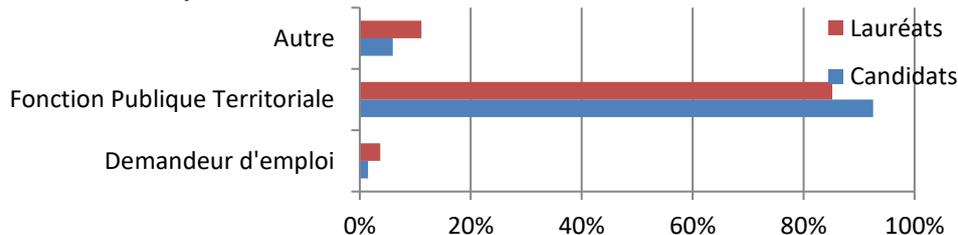
### - Diplômes



La plupart des lauréats détiennent un diplôme de niveau 7. Le diplôme requis pour l'accès au concours externe est le certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur des conservatoires, d'une durée minimale de 2 ans.

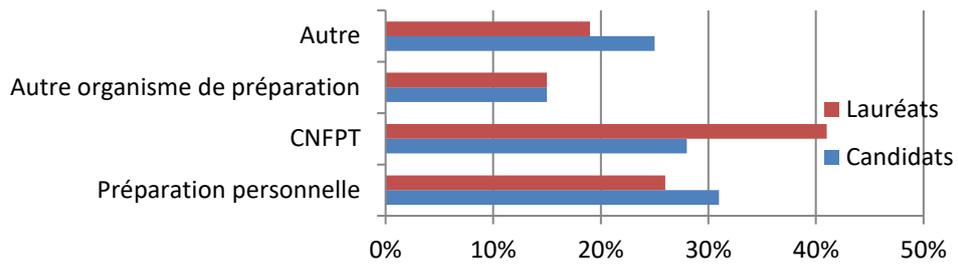
S'agissant du concours interne, les deux diplômes requis sont le diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique ou le DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant à l'école), correspondant à un diplôme de niveau 5.

### - Situation professionnelle



93% des candidats sont issus de la Fonction Publique Territoriale. Ils représentent 85 % des lauréats.

- **Préparation**



41 % des lauréats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

26 % des lauréats se sont préparés seuls. 15% des candidats ont fait appel à un autre organisme de formation.

### III - Phase d'admissibilité du concours interne

---

#### A. Libellé des épreuves

---

CONCOURS INTERNE
Examen du dossier individuel du candidat, constitué au moment de son inscription. Ce dossier comprend obligatoirement la justification que l'intéressé a suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant spécialisé d'enseignement artistique ou obtenu l'un de ces diplômes, son curriculum vitae et une présentation écrite de 20 pages dactylographiées au maximum, de son expérience antérieure et de son projet pédagogique. Coefficient 2.

N.B. : Le concours externe n'a qu'une épreuve unique d'entretien avec le jury (Cf. Infra).

#### B. Epreuve d'étude de dossier

---

Le candidat n'est pas auditionné par le jury.

Le jury étudie le dossier fourni par le candidat.

Le dossier individuel doit permettre au jury d'apprécier les postures artistiques et pédagogiques du candidat et d'évaluer ses aptitudes professionnelles pour exercer les missions confiées à un professeur territorial d'enseignement artistique.

##### - Résultats

Concours	Nombre de dossiers présentés	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10 / 20$	Nombre de notes $< 5 / 20$	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	33	13,17	28	0	19,60	9,16

##### - Constat des correcteurs

Au travers des dossiers professionnels, le jury relève des parcours professionnels et artistiques très différents. Dans l'ensemble, les candidats ont fourni des dossiers de qualité.

Les meilleurs candidats ont su rendre compte de leur expérience, présenter leur projet pédagogique ainsi que leurs activités artistiques, faisant ainsi preuve d'une grande ouverture d'esprit, de curiosité intellectuelle et de motivation.

Quelques candidats n'ont fait aucun effort sur le dossier, tant sur le fond que sur la forme, renvoyant ainsi au jury un manque de motivation.

#### C. Résultats d'admissibilité du concours interne

---

##### - Seuil d'admissibilité

Nombre de dossiers présentés	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles
33	13	16

16 candidats ont été déclarés admissibles.

## IV - Phase d'admission du concours externe et du concours interne

### A. Libellés des épreuves

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Un entretien avec le jury permettant d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leurs aptitudes à exercer leur profession dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emplois (Durée de l'épreuve : 30 minutes - épreuve unique).	Épreuve pédagogique, en présence d'un ou de plusieurs élèves de troisième cycle. L'épreuve débute par une démonstration instrumentale et pédagogique d'une œuvre ou d'un ou plusieurs extraits d'œuvre, choisis par les correcteurs dans le programme imposé au candidat lors de son inscription au concours. Cette prestation est suivie d'un cours portant en partie sur l'œuvre ou un extrait d'œuvre interprété (Durée de l'épreuve : 35 minutes dont 15 minutes au maximum pour la démonstration instrumentale et pédagogique - Coefficient 4).
	Entretien au cours duquel le candidat présente un exposé sur la manière dont il envisage l'exercice des fonctions auxquelles il postule et pendant lequel est appréciée son aptitude à les exercer (Durée de l'épreuve : 20 minutes - Coefficient 2).

### B. Epreuves d'admission

#### - Organisation

Les candidats ont été interrogés par un jury plénier de 9 personnes.

#### Concours externe

Le jury évalue les aptitudes professionnelles du candidat à exercer les missions confiées à un professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale. Le candidat doit être en mesure de mettre en valeur ses expériences artistiques et sa posture pédagogique.

#### Concours interne

##### • *Epreuve de mise en situation professionnelle :*

Dans la première partie de l'épreuve consistant en une démonstration instrumentale et pédagogique d'une œuvre ou extrait d'œuvre, le candidat doit être en mesure de :

- démontrer sa connaissance de l'œuvre ;
- donner des explications claires et pertinentes lors de la démonstration pédagogique ;
- réaliser une interprétation de qualité de l'œuvre ;
- promouvoir ses postures artistiques et pédagogiques.

Dans la seconde partie de l'épreuve, durant le cours, le candidat est évalué sur :

- la prise de contact avec les élèves ;
- la conduite du cours ;
- la pertinence des outils pédagogiques proposés ;
- la gestion des élèves ;
- les postures artistiques et pédagogiques adoptées.

##### • *Epreuve d'entretien :*

Le candidat, lors de l'exposé, doit présenter son parcours professionnel et artistique, son projet pédagogique sur les trois cycles d'études, ainsi que sa motivation.

Le jury évalue les connaissances du candidat dans sa discipline artistique, sa culture musicale, sa capacité à travailler en équipe et sa connaissance de l'environnement territorial et professionnel.

Le candidat doit être en mesure :

- de mettre ses connaissances et sa pratique au service de sa pédagogie ;
- d'évaluer son travail et celui des élèves ;
- de faire preuve d'une culture active de sa spécialité et de sa discipline en relation avec l'actualité culturelle ;
- de mobiliser des connaissances sur les politiques culturelles.

Le jury évalue les aptitudes du candidat à l'encadrement, ainsi que son intérêt pour les techniques et outils utilisés.

Des connaissances de l'environnement territorial sont attendues.

## Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes ≥ 10/20	Nombre de notes <5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Externe	32	13,89	29	0	18	9,50
Interne	15	13,17	14	0	17,83	9,61

### - Constat du jury

#### Concours externe

De parcours artistiques et professionnels très différents, les candidats sont dotés d'une bonne culture personnelle. Ils ont généralement bien su valoriser leur expérience artistique et leur projet pédagogique, ainsi que leur savoir-faire professionnel. Ils maîtrisent les connaissances liées à leur environnement professionnel. En revanche, le jury constate une méconnaissance de l'environnement territorial, ce qui dénote une préparation imparfaite de l'épreuve et un manque de projection dans la Fonction Publique Territoriale.

#### Concours interne

- **Epreuve pédagogique :**

Le niveau de l'épreuve de démonstration instrumentale et pédagogique est hétérogène.

La plupart des candidats ont bien préparé cette épreuve. Leur niveau instrumental est globalement bon.

S'agissant du cours, le jury constate plus de difficultés. Le niveau des candidats est très moyen.

La conduite du cours n'est pas toujours claire et pertinente.

Les candidats n'utilisent pas une méthode appropriée ou les bons outils adaptés aux élèves.

- **Epreuve d'entretien**

Le jury constate que les candidats ont préparé leur exposé : ils savent rendre compte clairement de leur parcours, de leur projet pédagogique et de leur motivation. Ils possèdent les connaissances relatives à leur domaine de compétence et les aspects culturels et artistiques.

Quelques candidats ne maîtrisent pas le schéma d'orientation pédagogique national censé être connu par un professeur d'enseignement artistique.

De grandes lacunes relatives à l'environnement institutionnel sont relevées.

## C. Résultats d'admission

---

### - Résultats

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes attribuées aux candidats pour chacune des épreuves et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation. Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves, sont les suivants :

Concours	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Externe	13,89	29	18	9,5
Interne	13,17	14	17,83	9,61

### - Délibération

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'ensemble des épreuves et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation.

3 candidats absents aux épreuves d'admission ont été éliminés.

Le jury a fixé les seuils d'admission comme suit :

Concours externe		Concours interne	
Seuil d'admission	Nombre d'admis	Seuil d'admission	Nombre d'admis
13,50 points	21	110,50 points	6

## V - Bilan

---

Le jury observe globalement un niveau très hétérogène des candidats quelles que soient les voies du concours.

L'épreuve de présentation du dossier du concours interne est globalement bien appréhendée : les candidats fournissent des dossiers de qualité et mettent en valeur à la fois leurs compétences, leur expérience professionnelle et artistique, ainsi que leur projet pédagogique.

Le niveau relatif aux épreuves d'admission des concours externe et interne est plus mitigé : certains candidats ne maîtrisent pas les notions de base.

Le jury met l'accent sur l'importance d'une bonne connaissance de l'environnement territorial, trop souvent méconnu.

Il ne peut que rappeler la nécessité d'une sérieuse préparation à ces épreuves de sélection et inciter les candidats à prendre connaissance des notes de cadrages, disponibles sur le site internet du CDG31.

La Présidente du jury,

Céline COULY-FEIX



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE  
DE LA HAUTE-GARONNE

---

590, rue Buissonnière - CS 37666  
31676 LABEGE CEDEX  
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39  
Site Internet : [www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)  
Mél : [contact@cdg31.fr](mailto:contact@cdg31.fr)

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].  
Toute exploitation commerciale est interdite*

